



CONSEIL MUNICIPAL-2021

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du 08-04-2021 à 09 h

Le Conseil Municipal s'est réuni le 08-04-2021 sur convocation régulière.

La présidence de séance a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire.

Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres :

Présents : Max RASPAIL, Jérôme POITEVIN, Jean-François BOREL, Jalila IKHARKHAREN, Frédéric ORTOLAN, Laurence ESTEVE, Clémence BROUSSE-RIMBERT, Guilhem MGHAIETH, Annie CACERES,

Absents excusés : Pierre NICOLAS, Bernadette NUVOLOSO, Vincent FAVIER, Ludovic MAURIZOT, Rémi VILLON, Stephan VIRET

Ont donné pouvoir : Stephan Viret a donné procuration à Raspail Max.

Bernadette Nuvolosso a donné procuration à Jérôme Poitevin.

Vincent Favier a donné procuration à Jean François Borel.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 09H, et constate que le quorum est atteint.

M. ORTOLAN Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Il est fait lecture **des délibérations du Conseil Municipal du 08-02-2021**. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente **la liste des décisions directes** qu'il a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers à débattre selon **l'ordre du jour** présenté sur la convocation de la séance.

Délibération n° 1

Objet : Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2

Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 – Monsieur Raspail, Maire, quitte la séance.
Sous la présidence de M. POITEVIN Jérôme, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 dressé par Mr RASPAIL Max, Maire, qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
<i>Report 2019</i>	350 607.59	0
<i>2020</i>	425 127.61	374 743.53
<i>Total</i>	775 735.20 €	374 743.53
<i>Résultat de clôture 2020</i>	400 991.67 €	

INVESTISSEMENT

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
<i>Report 2019</i>	33 950.59	0
<i>Restes à réaliser</i>	0	0
<i>2020</i>	59 611.34	186 174.09
<i>Total</i>	93 561.93	186.174.09
<i>Résultat de clôture 2020</i>	-92 612.16 €	

Totaux cumulés :

- Recettes : 869 297.13 €
- Dépenses : 560 917.62 €

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

Délibération n° 3

Objet : Affectations de résultats de 2020

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	400 991.67 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	92 612.16 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	308 379.51 €
Total affecté au c/ 1068	92 612.16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - DEPENSES	92 612.16 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - RECETTES	- €
SOLDE DE L'EXCEDENT- SECTION DE FONCTIONNEMENT REPORTE (ligne 002) -RECETTES	308 379.51 €

Délibération n° 4

Objet : Vote des taux d'impositions directes locales

Le Conseil Municipal DECIDE à la majorité vote pour l'année 2021 les taux des contributions directes pour les 2 taxes, soit :

Taxe sur le foncier bâti : 24.13 %
Taxe sur le foncier non bâti : 74.53 %

Taxe sur le foncier bâti : le taux du Département de 15.13 % disparaissant cette année, s'ajoute le taux de 9 % de la Commune voté en 2020. Ainsi cumuler ce taux ne diffère pas de l'année dernière.

Délibération n° 5

Objet : Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	661 134.51 €	661 134.51 €
Section d'investissement	348 618.16 €	348 618.16 €
TOTAL	1 009 752.67 €	1 009 752.67 €

Délibération n° 6

Objet : Adhésion au dispositif d'aide à l'archivage proposé par le CDG 84

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

La convention définit les conditions techniques et financières de la réalisation de la prestation de service « aide à l'archivage » confié par la commune au CDG84.

Délibération n° 7

Objet : Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Ventoux Sud

Le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité **l'annulation** la délibération n°2020-28-10-01 du 28 octobre 2020 **et S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Ventoux Sud.

Délibération n° 8

Objet : Renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité **l'approbation** du renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol de la CoVe et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention qui sera exécutoire à compter du 1er avril 2021 et tous actes y afférant.

Délibération n° 9

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité la création de 2 postes au service administratif pour des avancements de grade :

- D'adjoint administratif principal de 1ere classe
- De Rédacteur.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h 45.